

Le 18 février 2022



COMPTE-RENDU

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2022

- Protection Sociale Complémentaire des agents communaux – Débat du Conseil Municipal

En application de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire dans un délai d'un an à compter de la publication de cette ordonnance, soit au plus tard le 18 février 2022.

Ce débat sans vote a pour objet de présenter les enjeux et le cadre de la protection sociale complémentaire.

Il est prévu l'obligation pour les employeurs de participer financièrement aux contrats prévoyance et aux contrats santé de leurs agents.

Le Conseil Municipal prend connaissance de la situation actuelle des agents de la Commune et des possibilités qui s'ouvriront avec la nouvelle réglementation.

- Désignation d'un(e) élu(e) référent(e) sécurité routière

Les services de l'Etat invitent le Conseil Municipal à désigner un élu référent contre l'insécurité routière.

Ce référent sera le correspondant privilégié des services de l'Etat et des autres acteurs locaux (établissements scolaires, entreprises, ...).

Son rôle sera de relayer les informations relatives à la sécurité routière, de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes de la politique départementale en participant à la réalisation du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) et de contribuer à la prise en charge de la sécurité routière dans les différents champs de compétences de la Commune (identification des problèmes de sécurité routière, aménagement de voirie, sensibilisation des administrés en vue d'améliorer les comportements routiers, ...).

Le Conseil Municipal désigne M. Thierry GAGNARD comme élu référent en matière de sécurité routière.

- Formation de médecins supplémentaires en région Centre Val de Loire – Appel au 1^{er} Ministre

Monsieur le Président du Conseil Régional Centre Val de Loire et Monsieur le Président du CESER Centre Val de Loire souhaitent interpeller le Conseil Municipal de Vouzon concernant la situation très critique de l'accès aux soins dans l'ensemble des territoires de notre région Centre-Val de Loire.

Malgré les actions portées en région par un grand nombre de collectivités et qui sont autant d'avancées significatives (108 MSP, programme du recrutement de 300 médecins salariés répartis sur tous les territoires de notre région, montée en puissance du nombre de personnes admises dans les différentes formations paramédicales, aides apportées par les collectivités locales et départementales pour l'installation....), la réalité de désert médical pour de très nombreux territoires s'alourdit et constitue une vraie menace pour l'accès aux soins.

Alors qu'au cours des prochaines années, le nombre de médecins partant en retraite va fortement croître, la désertification médicale va mécaniquement s'étendre encore et se durcir.

La mobilisation collective en direction des ministères concernés et du Premier Ministre est indispensable pour que soient pris en compte la situation particulière de notre région et le besoin de décisions urgentes.

Face à la situation exceptionnellement dégradée en matière de présence médicale, doivent être fixés des objectifs à la hauteur des enjeux et correspondant à l'importance de la population vivant en région Centre-Val de Loire. La formation de 200 médecins supplémentaires portant le nombre global de médecins formés à 500, le déploiement de cette formation sur la Métropole d'Orléans de manière articulée et complémentaire avec celle mise en œuvre à Tours, la répartition de la formation des internes, en nombre sensiblement augmenté sur tous les centres hospitaliers de nos agglomérations (Orléans, Blois, Bourges, Chartres, Châteauroux, Montargis, Dreux) constituent trois points majeurs sur lesquels il faut obtenir des décisions fortes et le calendrier d'une mise en œuvre la plus rapide possible.

Certes, ces décisions indispensables pour l'avenir de nos territoires ne règlent pas les problèmes immédiats et il faut collectivement accroître la mobilisation pour le recrutement de médecins dans les territoires ruraux et urbains, dans

les MSP comme dans les centres de santé, pour la mobilisation de médecins libéraux comme pour celle de médecins salariés dans les centres de santé.

Mais il est aussi impératif de poser les bases d'une région robuste et durable pour l'avenir en accroissant aujourd'hui la formation pour avoir demain les médecins dont nos territoires ont besoin.

C'est pourquoi il est nécessaire d'adresser collectivement une demande d'audience au Premier Ministre sur ces sujets.

Le Conseil Municipal accepte les termes de l'Appel au 1^{er} Ministre proposé par Monsieur le Président du Conseil Régional Centre Val de Loire et Monsieur le Président du CESER Centre Val de Loire.

- Questions diverses

1/ Transfert de compétence Urbanisme – Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (*CLECT*) de la communauté de communes « Cœur de Sologne » s'est réunie le 5 novembre 2021 et a rédigé son rapport concernant le transfert de la compétence urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2022 à la communauté de communes « Cœur de Sologne ».

Pour Vouzon, ce transfert n'a pas de conséquence financière particulière.

Le Conseil Municipal prend connaissance de ce rapport et l'approuve.